

# Ville de HOUILLES

## Rapport sur les orientations budgétaires



2022

Le Conseil municipal se voit présenté, chaque année, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB). Celui-ci doit faire l'objet d'un débat préalable au vote du budget et est désormais matérialisé par un vote formel.

C'est l'occasion, pour les membres du Conseil municipal, d'observer l'évolution du budget communal, tant en recettes et dépenses, qu'en investissement et fonctionnement et de débattre de la politique d'équipement de la ville et de sa stratégie financière et fiscale.

Le ROB permet de mettre en perspective les éléments connus constituant l'environnement budgétaire et financier et les orientations du budget de la commune pour les exercices à venir.

L'article 107 de la loi Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a complété les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat : le rapport doit non seulement présenter un volet financier mais également un volet ressources humaines.

## **I. PRESENTATION GENERALE DU CONTEXTE**

Les données de cadrage ci-après exposées sont issues du projet de loi de finances pour 2022.

### **A. L'économie mondiale rebondit malgré des répliques épidémiques**

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID 19 au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique. Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance. Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde.

Le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies entre la fin de cette année et au premier semestre 2022. Après -2,8 % en 2020, la croissance mondiale rebondirait à 5,7 % en 2021 puis, ralentirait à 4 % en 2022.

### **B. Vers un retour à la normale de l'activité économique en France**

Selon le rapport économique social et financier 2022, après un recul historiquement marqué de l'activité en 2020 (-8,0 %), l'économie française a rapidement et fortement rebondi. Les mesures d'urgence ont permis de préserver le pouvoir d'achat des ménages et la capacité productive de l'économie, alors que la mise en œuvre du plan France Relance soutient le rebond de l'activité. La croissance est attendue à 6 % en 2021 puis 4 % en 2022.

Après un épisode de baisse l'année dernière, de 1,5 % en janvier 2020 à un plus bas de 0% en décembre, l'indice des prix à la consommation (IPC) a progressivement regagné du terrain pour atteindre 2,6 % en octobre 2021. C'est la composante énergie qui explique plus de la moitié de l'inflation observée en octobre (1,5 point) : l'indice des prix a augmenté de 20 %.

Les incertitudes concernant les pénuries de certains biens intermédiaires, le niveau élevé des prix du gaz cet hiver, les risques de nouvelles ruptures des approvisionnements en cas de nouveaux confinements rendent les projections d'inflation plus incertaines et font indubitablement peser un biais haussier sur les prévisions.

### **C. Le projet de loi de finances 2022**

Le projet de loi de finances (PLF) ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les collectivités. Les mesures sont assez succinctes après les bouleversements fiscaux de la suppression de la taxe d'habitation et la baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production dans les deux derniers budgets.

En année électorale, il s'inscrit vers une « normalisation progressive des finances publiques, en dépenses et en recettes ». Le déficit public devrait, en effet, diminuer de l'ordre de 3,5 points de PIB, passant de -8,4 % en 2021 à -4,8 % du PIB en 2022.

#### **a. Une stabilité de la DGF**

Le gouvernement a tenu sa promesse de stabilité des dotations, en particulier celle de la DGF (26,8 milliards d'euros), sur le mandat. Cette stabilité globale se fait au profit des collectivités bénéficiant des dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) qui augmenteront, en 2022, chacune de 95 millions d'euros, mais aussi des départements qui voient leurs dotations de péréquation augmenter de 10 millions d'euros.

Le gouvernement continue également son rattrapage du niveau des dotations de péréquation versées aux communes ultra-marines par rapport aux collectivités métropolitaines. La moitié du rattrapage restant à réaliser le sera en 2022.

#### **b. Les nouvelles mesures diverses**

Parmi les principales mesures à retenir, ce budget contient :

- La compensation intégrale pendant dix ans pour les nouvelles constructions de la perte de recettes liée à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficie la production de logements locatifs sociaux, pour tous les logements locatifs sociaux faisant l'objet d'un agrément entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 30 juin 2026.
- L'expérimentation de la recentralisation du financement du RSA à l'Etat pour les départements volontaires (et qui donnera lieu à un droit à compensation)
- La dotation de soutien à la protection de la biodiversité devrait être doublée, passant de 10 M€ à 20 M€.
- Une réforme du calcul des indicateurs financiers utilisés dans la répartition des dotations et fonds de péréquation. Cet article du PLF 2022 poursuit la réforme initiée dans l'article 252 de la loi de finances pour 2021. Pour neutraliser les effets des réformes fiscales (la suppression de la taxe d'habitation, la part départementale de foncier bâti aux communes, la fraction de TVA aux EPCI et aux départements et la compensation des pertes de recettes liées à la réforme des valeurs locatives des locaux industriels), ce nouveau calcul des indicateurs financiers a pour objectif de bien tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités et donc de retranscrire le plus justement possible la potentielle richesse des territoires.
- L'habilitation à modifier par ordonnance le régime de responsabilité des gestionnaires publics. La réforme de l'organisation financière de l'État comprend plusieurs mesures qui visent à :
  - Mieux coordonner et proportionner les contrôles
  - Simplifier les procédures
  - Déconcentrer la gestion budgétaire pour renforcer la capacité d'action de l'État dans les territoires

La conséquence est une rénovation en profondeur du régime de responsabilité des ordonnateurs et des comptables publics.

### **c. Le soutien de l'investissement local**

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 2,1 milliards d'euros dans le PLF 2022, montant en hausse (lié à la DSIL) comparativement à 2021 :

- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 M€
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 907 M€ (+337 M€ par rapport à 2021)
- Dotation politique de la ville (DPV) : 150 M€

La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) est quant à elle renouvelée au même niveau que l'année passée : 212 M€.

### **D. Quelles conséquences sur les finances locales ?**

La crise sanitaire a eu pour conséquence une baisse de l'épargne brute des collectivités (-10,6 % en 2020). S'agissant du bloc communal, celui-ci a vu ses dépenses de fonctionnement se maintenir. Sur les recettes, peu d'impact sur les impôts locaux mais une forte diminution des produits des services est observée alors que les charges salariales sont restées équivalentes. Les investissements ont, quant à eux, subi une diminution (cycle électorale et crise sanitaire).

Les communes, départements et intercommunalités ayant été impactés par la réforme de la fiscalité locale en 2021 devraient être en 2022 plus gagnantes que les régions dans le projet de loi de finances.

Mais si l'on en croit les grandes lignes de ce dernier, elles devraient être aussi sollicitées pour être en première ligne sur le chemin de la relance économique notamment par le biais de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) sur des axes définis par le gouvernement.

Enfin, il convient de rester attentif au niveau de l'inflation en 2022 et notamment à l'évolution du prix des matières premières qui pourraient impacter les charges générales communales : le poste gaz et électricité par exemple compte pour 3,25 % dans celles-ci à raison de 1 310 K€ prévus en 2022.

### **E. La situation ovilleoise**

Les résultats 2020 ont suivi la tendance nationale observée pour le bloc communal : sous l'effet de la crise sanitaire, les recettes de fonctionnement ont baissé de 5,5 % en 2020 tandis que les dépenses de fonctionnement diminuaient de 0,62 %, entraînant un recul de 31,26 % de l'épargne brute par rapport à l'exercice 2019.

Dans ce contexte difficile, la situation financière de la ville s'est quelque peu dégradée :

- La base des recettes est moins élevée que la moyenne (montant moyen de recettes de 1 261 € par habitant en 2020 contre 1 417 € pour les communes de la même strate), ce qui permet tout de même à la commune de financer un niveau correct de services communaux (dépenses de fonctionnement de 1 127 € par habitant contre 1 223 € par habitant pour les communes de même strate)

- L'épargne brute ou autofinancement brut (différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement), qui mesure la capacité de la ville à financer ses investissements futurs et rembourser sa dette, s'est élevé à 4 151 K€ en 2020 (contre 6 039 K€ en 2019).
- L'épargne nette, qui mesure la capacité nette d'autofinancement (épargne brute diminuée des remboursements de dette) s'élève à 2 962 K€ en 2020 (contre 4 857 K€ en 2019).
- L'endettement reste faible : l'encours de la dette fin 2020 représentait 284 € par habitant, contre 1 050 € par habitant pour les communes de la même strate.

Cependant, cette santé financière masque une situation détériorée du patrimoine. Ainsi, depuis sa prise de fonction en juillet 2020, l'équipe municipale a fait les constats suivants :

- Un patrimoine bâti dégradé, conséquence d'un sous-investissement chronique dans l'entretien des bâtiments publics au cours de ces dernières années ;
- Des retards d'investissements capacitaires dans les domaines scolaire, sportif, culturel, petite enfance...

Cette situation entraîne des conséquences sur l'ensemble des orientations en matière budgétaire.

Un certain nombre d'actions ont été d'ores et déjà engagées au cours de ces derniers mois pour remédier à cette situation, notamment :

- De premiers investissements pour rattraper le retard en matière d'entretien du bâti (ex : crèche Charles de Gaulle) ;
- Le lancement d'un Schéma Directeur Immobilier permettant de connaître avec précision les besoins en investissement du patrimoine communal afin de définir une feuille de route pour sa rénovation ;
- L'engagement d'un dialogue social avec les agents de la commune sur l'organisation du travail, ainsi que des réflexions sur le télétravail et sur la politique de rémunération (révision du régime indemnitaire afin de le rendre plus équitable, avec la future mise en place du RIFSEEP) ;
- L'engagement d'une réorganisation des services afin de mieux appréhender les enjeux de la ville de demain ;
- Le lancement d'études en matière d'urbanisme, en vue de construire le mandat à venir et répondre aux attentes des oivillois.

Le budget 2022 se veut à la fois ambitieux et prudent, compte-tenu des incertitudes quant à la situation sanitaire actuelle.

## II. LES ORIENTATIONS 2022 POUR LA VILLE DE HOUILLES

### A. Les recettes de fonctionnement

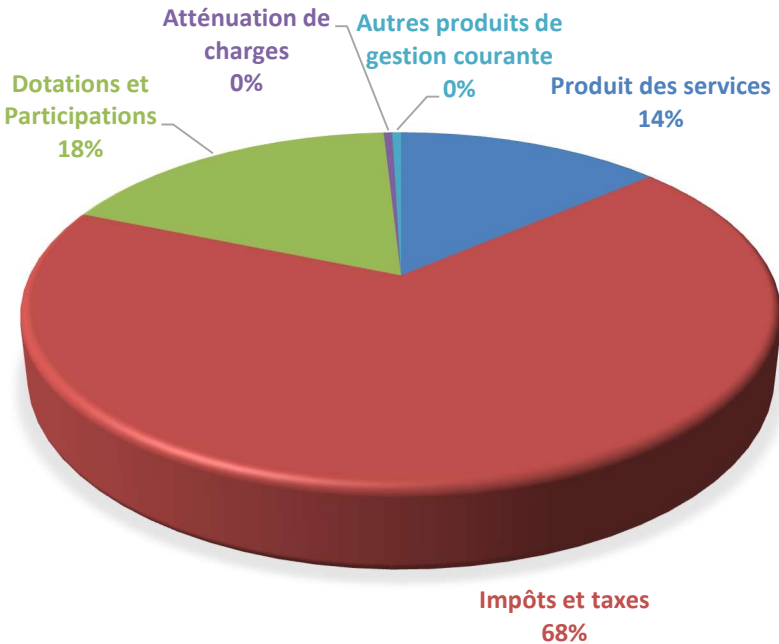
Les principaux éléments pris en considération dans nos orientations budgétaires sont :

- Un maintien de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) au niveau de l'attribution 2021
- Une attribution de compensation de la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine maintenu à son niveau de 2021
- Un produit fiscal à taux constants
- Une baisse des produits des services par rapport au ROB 2021. Cependant, il est à noter que ce chapitre a fait l'objet d'une réévaluation au budget supplémentaire du fait de l'épidémie de la covid (- 313 K€ dans les secteurs scolaire, culturel, sportif...).

A ce stade de notre construction budgétaire, les prévisions en matière de recettes de fonctionnement 2022 se présentent comme suit :

	ROB 2021	ROB 2022
Produit des services	6 196 480 €	5 932 330 €
Impôts et taxes	27 447 200 €	29 426 252 €
<i>dont fiscalité directe</i>	<i>19 900 000 €</i>	<i>21 500 000 €</i>
<i>dont AC</i>	<i>4 435 000 €</i>	<i>4 434 252 €</i>
Dotations et Participations	8 204 841 €	7 839 307 €
<i>Dont DGF</i>	<i>4 300 000 €</i>	<i>4 320 000 €</i>
Atténuation de charges	190 000 €	190 000 €
Autres produits de gestion courante	263 900 €	195 600 €
<b>Total recettes de gestion</b>	<b>42 302 421 €</b>	<b>43 583 489 €</b>

# RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



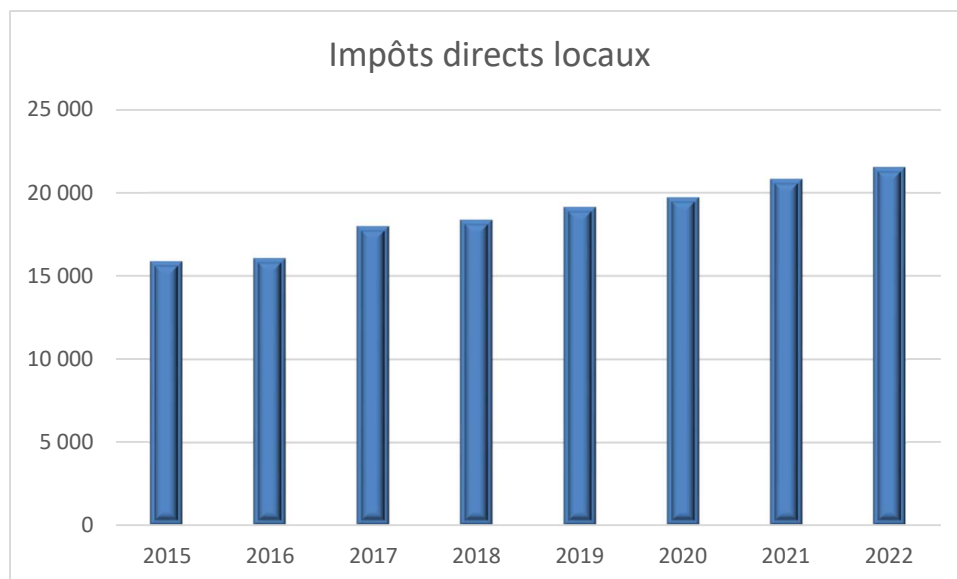


### a. La fiscalité directe

L'hypothèse de produit fiscal retenu dans le cadre de ces orientations budgétaires s'appuie sur les données suivantes :

- Un maintien des taux d'imposition
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,92 %
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 114,61 %
- Une évolution des bases fiscales qui pourrait se situer autour de + 2 %.

Sur ces hypothèses, le produit fiscal devrait s'établir à 21 500 K€ (contre 20 794 K€ perçus en 2020). La part du produit fiscal dans les recettes de fonctionnement s'élève à 49 %.



La ville souhaite maintenir une stabilité des taux d'imposition, malgré les contraintes fortes que l'Etat a opéré sur ses ressources, notamment la DGF.

### b. La fiscalité indirecte

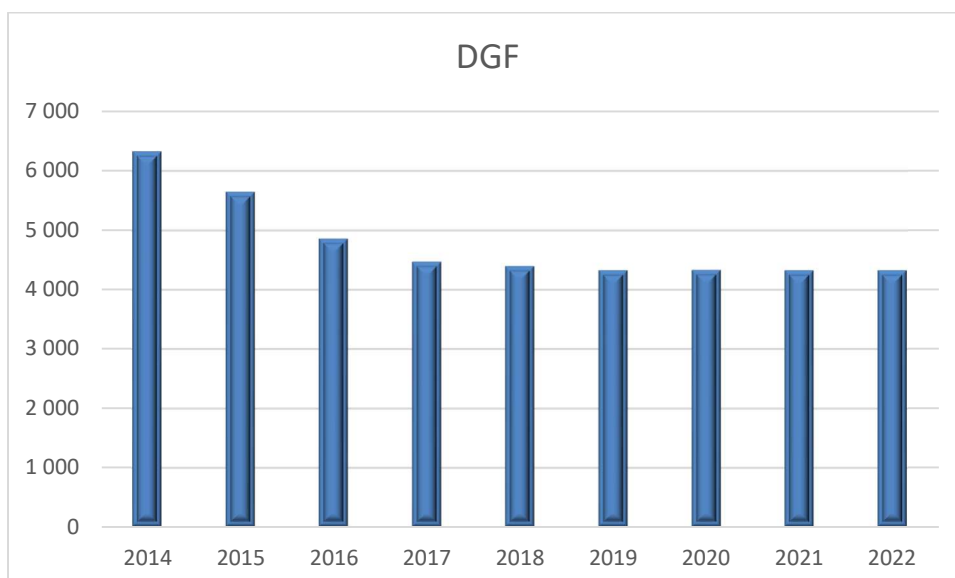
L'attribution de compensation versée par la Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine devrait être stable en 2022 et s'élever à 4 434 K€.

Le Fonds de péréquation intercommunal (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Il devrait s'établir à 850 K€ pour 2022 en hausse de 15 K€ par rapport au budget primitif 2021.

La baisse du poids de la DGF au sein des recettes de fonctionnement se confirme d'année en année.

Si elle représentait plus de 16 % de nos recettes en 2014 (soit 6 321 K€), elle ne concourt plus qu'à hauteur de 9,9 % en 2022 pour représenter une perte de recettes de plus de 2 M€ sur la période.



Conformément à la tendance observée depuis l'exercice 2018, le montant de la DGF est anticipé en relative stabilité. Les orientations pour 2022 se basent sur un maintien de l'attribution 2021, soit 4 320 K€.

### c. Les autres recettes de gestion

La dynamique constatée depuis plusieurs années des recettes générées par la taxe additionnelle aux droits de mutation se confirme et la covid ne semble pas avoir fortement impacté celles-ci. Pour 2022, la prévision s'élève à 2 500 K€.

Les redevances perçues auprès des usagers devraient représenter 5 137 K€, et concernent entre autres :

- La restauration scolaire pour 2 005 K€ ;
- Les redevances à caractère social (jeunesse et centres de loisirs) pour 1 162 K€ ;
- La petite enfance pour 847 K€ ;
- Les redevances à caractère culturel pour 345 K€ ;
- Les études surveillées pour 320 K€ ;
- Les redevances à caractère sportif pour 270 K€.

L'exercice 2021 ayant été marqué par la crise sanitaire, les estimations des recettes des services ont été prudentes.

Un retour progressif à la normal est espéré pour l'exercice 2022. La consolidation des résultats 2021 impactera peut-être le montant prévisionnel du budget primitif 2022.

Les recettes liées au stationnement sont valorisées à hauteur de 490 K€ dont 220 K€ pour le parc de stationnement de la gare et 270 K€ pour le stationnement sur voirie. Depuis 2019, il est observé une baisse de ces recettes (767 K€ en 2019, 461 K€ en 2020).

Les cofinancements mobilisés auprès de la Caisse d'allocations familiales des Yvelines sont estimés à 2 364 K€, en hausse de 3,19 % par rapport à 2020. Ils concernent principalement le

secteur de la Petite enfance à hauteur de 1 730 K€ et les secteurs de l'Enfance et de la Jeunesse pour 634 K€.

## B. Les dépenses de fonctionnement

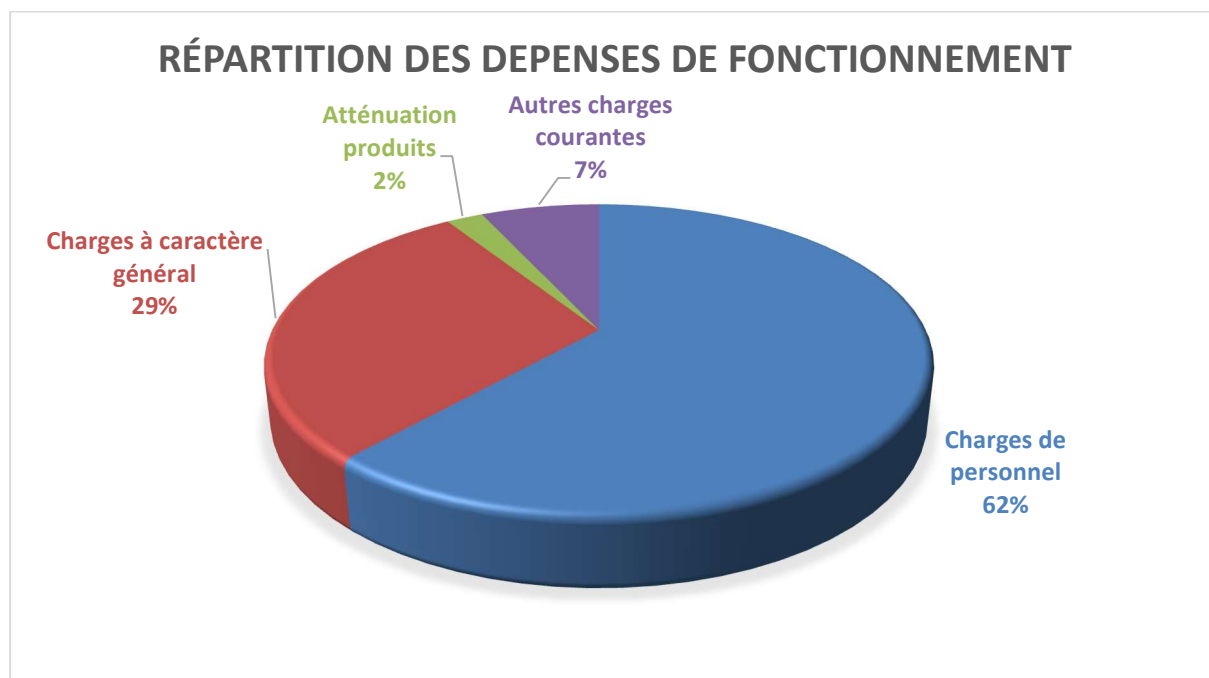
Le travail mené par l'ensemble des directions nous permet à ce stade de nos réflexions budgétaires de présenter des prévisions en matière de dépenses de fonctionnement sur les bases suivantes :

	ROB 2021	ROB 2022
Charges de personnel	24 300 000 €	24 500 000 €
Charges à caractère général	10 778 039 €	11 199 201 €
Atténuation produits	835 000 €	850 000 €
Autres charges courantes	2 621 961 €	2 731 889 €
<b>Total dépenses de gestion</b>	<b>38 535 000 €</b>	<b>39 281 090 €</b>

A titre de comparaison, le BP 2021 affichait des dépenses à hauteur de 38 581 K€ dont 10 688 K€ de charges à caractère général.

La hausse des dépenses de gestion est de 1,9 % par rapport au ROB 2021 et de 2 % par rapport au BP 2021.

Les mouvements d'ordre s'élèvent à 3 130 K€ et concernent la dotation aux amortissements (2 663 K€ au BP 2020).



### a. Les charges générales

La prévision s'établit à 11 199 K€ au titre de l'exercice 2022.

Impactés par les revalorisations contractuelles, les principaux postes traditionnels concernent notamment :

- Les dépenses d'alimentation à hauteur de 1 183 K€, dont 1 166 K€ pour les besoins de la cuisine centrale. Il est prévu une augmentation progressive des produits labellisés (10 %) et des produits bio (10 %), dont le surcoût est évalué à 30 %.
- Les contrats de prestations de services à hauteur de 1 466 K€ dont 928 K€ pour le marché nettoyage, 200 K€ pour le marché de portage des repas ou encore 100 K€ pour la DSP Les Lutins.
- Les charges de fluides pour 1 610 K€ (eau, électricité, gaz).
- Les réparations, l'entretien et la maintenance des biens communaux pour 2 028 K€ (dont 266 K€ pour l'entretien des biens, 413 K€ pour les contrats de maintenance, 714 K€ pour les frais d'entretien des bâtiments, 604 K€ pour les frais d'entretien de la voirie communale...).

Pour l'exercice 2022, ces charges ont été estimées sur l'hypothèse d'une situation sanitaire permettant la reprise des activités culturelles, sportives et de loisirs.

Si l'hypothèse d'un maintien des recettes est envisagée, il convient toutefois de préciser qu'une évolution à la hausse des charges générales pourrait être possible sous le double effet du maintien des activités et de l'inflation.

#### **b. Les charges de personnel**

A ce stade, les charges de personnel sont estimées à 24 500 K€.

Différents points peuvent être mis en exergue dans ces anticipations budgétaires pour 2022 et notamment :

- L'effet GVT (Glissement Vieillesse Technicité) pour 96,8 K€
- L'incidence financière en année pleine de la revalorisation de l'indice minimum de traitement depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021 pour 69,3 K€
- Le protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) pour 45,2 K€ (effet du reclassement indiciaire / revalorisation des échelles C1 et C2 au 1<sup>er</sup> janvier 2022)
- Le passage en catégorie B du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour 18,4 K€

#### **c. Les autres charges de fonctionnement**

Les contingents et participations obligatoires sont estimées à 1 321 K€ et sont principalement portés par le contingent versé au SDIS à hauteur de 1 065 K€ et la participation versée à l'Institut Sainte Thérèse pour 235 K€.

Les subventions de fonctionnement sont valorisées à 1 078 K€ dans ces orientations budgétaires. Elles concernent principalement :

- Les subventions pour le fonctionnement des associations oivilloises qui s'élèvent à 620 K€.

En 2021, le montant alloué aux associations tenait compte de la situation sanitaire et de la baisse de leur activité. Le budget 2022, quant à lui, prévoit une augmentation de 5 % du montant des subventions versées par la ville en 2020 (hors prestation des associations sportives), et une réintégration sur le budget Ville des subventions auparavant gérées par le CCAS (augmentées de 5 % par rapport aux montants versés en 2021).

- Le CCAS à hauteur de 271 K€.
- La Résidence autonomie Les Belles Vues pour 140 K€.
- Les coopératives scolaires à hauteur de 47 K€ (auparavant inscrites sur le budget de la Caisse des écoles).

Les frais financiers sont estimés à 140 K€, en baisse de 17 K€.

Cette diminution est principalement due au profil d'amortissement de la dette conjugué à des taux d'intérêts bas.

#### d. Les principaux ratios

	CA 2020	ROB 2021	ROB 2022
Dépenses de fonctionnement	39 266	42 303	43 591
Recettes de fonctionnement	41 165	42 303	43 591
Contingents & participations (655x)	1 221	1 294	1 321
Remboursement du capital de la dette	1 189	1 198	830
Intérêts de la dette	173	157	140
Recettes réelles de fonctionnement	41 159	42 302	43 583
Dépenses réelles de fonctionnement	36 789	39 018	39 460
Capacité d'autofinancement (CAF)	1 709	918	1 032
CRD de la dette	9 263	9 263	8 066
Charges de personnel	23 191	24 300	24 500

### C. Les perspectives en investissement

#### a. Les ressources envisagées

Les recettes réelles d'investissement sont estimées à hauteur de 3 934 K€ pour 2022 et sont principalement constituées par :

- Le Fonds de compensation de la TVA pour 1 433 K€
- La taxe d'aménagement pour 500 K€
- Le produit des cessions de terrains pour 1 893 K€ (cessions de biens sis rue du Commandant Raynal, 3 rue Rouget de l'Isle, 106 boulevard Jean Jaurès)

Les recettes d'ordre s'élèveront à 3 130 K€ et concernent la dotation aux amortissements.

L'équilibre de la section d'investissement sera obtenu par les subventions relatives aux projets, et l'inscription d'un emprunt d'équilibre pour environ 5 500 K€ au total.

## **b. Les dépenses d'équipement**

Les dépenses réelles d'investissement sont constituées par :

- Le gros entretien et renouvellement de matériel (GER) pour 4 000 K€
- Des travaux de voirie pour 1 000 K€
- Les nouveaux projets pour 5 600 K€
- Les frais d'études et achats de logiciels pour 831 K€
- Le remboursement du capital de la dette pour 830 K€
- Les surcharges foncières pour 130 K€

Les principales opérations nouvelles prévues sont :

- Les travaux relatifs à la réalisation d'une crèche modulaire Charles de Gaulle
- Les travaux de remise en état de la passerelle Diderot
- Des travaux d'aménagement du parc Charles de Gaulle
- Les travaux de la façade de la médiathèque Jules Verne
- Les travaux relatifs à la Maison médicale

## **D. En conclusion**

Ainsi, malgré l'évolution technique de la masse salariale et l'évolution conjoncturelle de l'inflation faisant mécaniquement augmenter les dépenses communales, l'objectif pour l'exercice 2022 est de continuer à préserver l'autofinancement afin de limiter le recours à l'emprunt.

Ainsi, le projet de budget 2022 s'est construit autour de critères fondamentaux :

- Ne pas recourir à l'usage de la pression fiscale sur les oillois ;
- Conserver la maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement ;
- Mettre en place une politique d'investissement ambitieuse et de long terme, en mobilisant notamment au maximum des financements complémentaires.

A ce stade de la préparation budgétaire, les résultats de l'exercice 2021 ne sont pas connus. En fonction, de nouveaux projets pourront être envisagés tant en fonctionnement qu'en investissement.

### III. LES CARACTERISTIQUES DE L'ENDETTEMENT

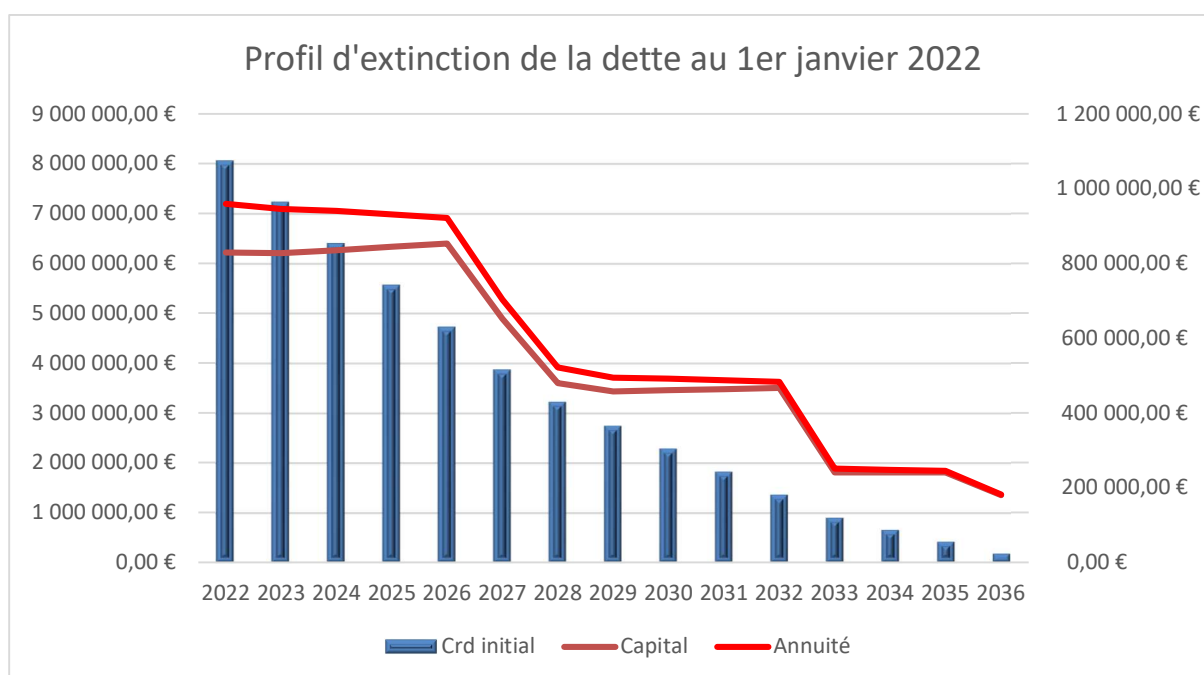
Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, les caractéristiques principales de l'endettement de la ville de Houilles sont les suivantes :

- Nombres de lignes : 7
- Capital restant dû : 8 066 K€
- Taux moyen : 1,68 %
- Durée résiduelle : 14,7 ans
- Exposition au risque de taux : 100 % en 1A (selon la Charte Gissler, qui propose une classification des emprunts selon leur profil du risque selon deux critères que sont l'indice sous-jacent [de 1 à 6] et la structure de la forme de calcul [de A à F])
- Répartition par type de risque :
  - Taux fixe : 63,0 %
  - Taux variable : 37,0 %
- Répartition par prêteur :
  - Caisse d'Epargne : 19,35 %
  - Crédit Agricole : 80,52 %
  - Autres : 0,13 %

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le profil d'extinction de la dette se présente comme suit :

	2022	2023	2024	2025	2026
--	------	------	------	------	------

Capital restant dû au 1 <sup>er</sup> janvier	8 066 312 €	7 237 441 €	6 410 775 €	5 575 742 €	4 731 739 €
Capital payé sur la période	828 872 €	826 666 €	835 033 €	844 003 €	852 978 €
Intérêts payés sur la période	130 892 €	118 759 €	104 719 €	87 070 €	68 194 €



## IV. LE VOLET RESSOURCES HUMAINES

En déclinaison de nouveaux principes énoncés par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et traduits dans l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales le rapport d'orientations budgétaires doit contenir une présentation rétrospective (issue notamment des bilans sociaux) et prospective de l'évolution des emplois et effectifs ainsi que les crédits afférents.

Par ailleurs, pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit comporter les informations relatives :

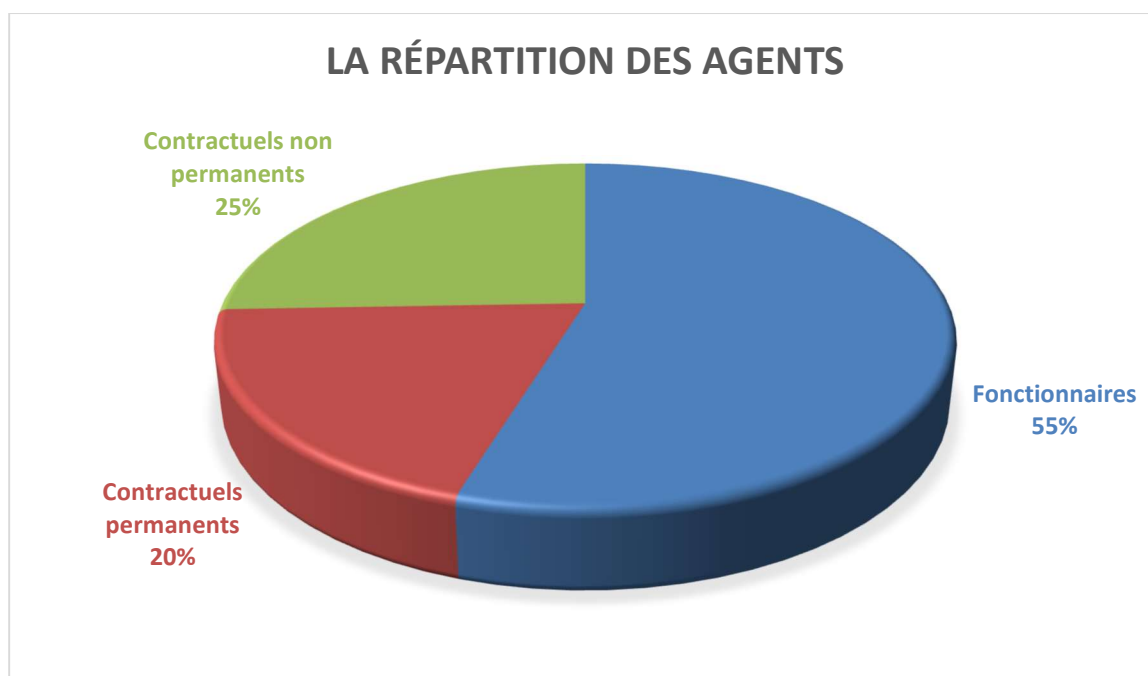
- A la structure des effectifs ;
- Aux dépenses de personnels comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- A la durée effective du temps de travail.

### A. L'analyse de la structure des effectifs

#### a. La présentation de la répartition des agents permanents et non permanents

747 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2020 :

- 409 fonctionnaires
- 147 contractuels permanents
- 191 contractuels non permanents



Extrait issu du bilan social 2020

En 2022, il est prévu un effort de maîtrise des effectifs et de la masse salariale.

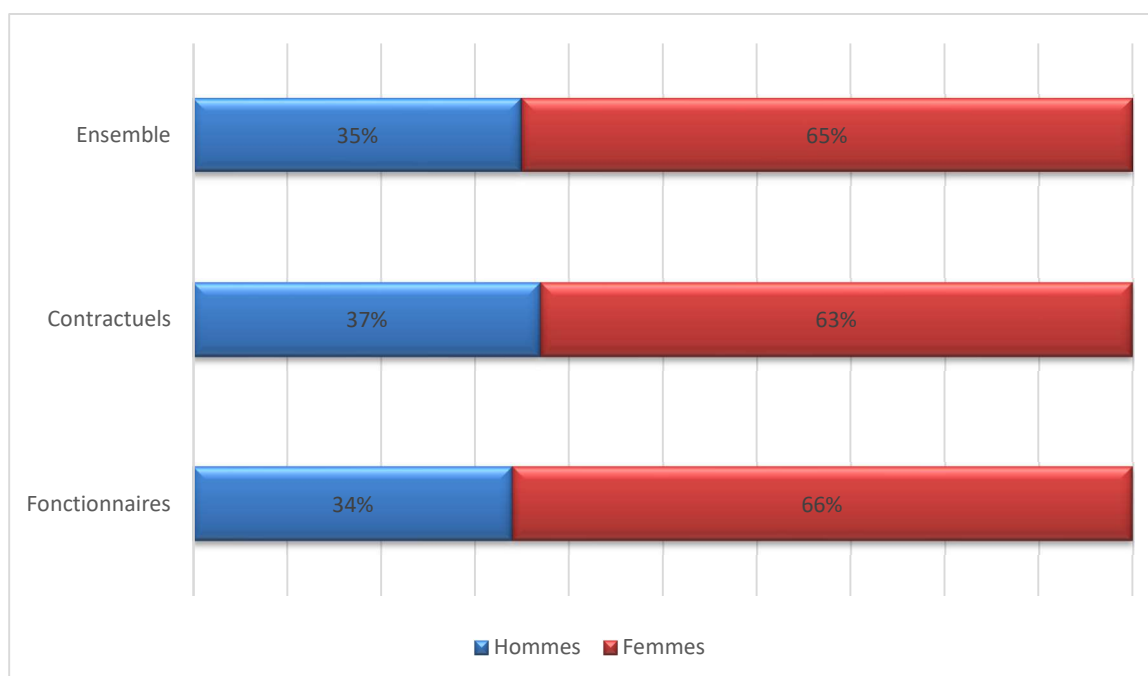


**b. La présentation de la répartition des agents permanents par filière et statut**

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	20%	16%	19%
Technique	47%	32%	43%
Culturelle	7%	13%	9%
Sportive	1%	3%	2%
Médico-sociale	17%	23%	18%
Police	1%		1%
Incendie			
Animation	7%	13%	8%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Extrait issu du bilan social 2020

**c. La répartition des agents par genre et par statut**



Extrait issu du bilan social 2020

**d. La répartition des agents par âge**

**Âge moyen des agents permanents\***

Fonctionnaires	47,13
Contractuels permanents	38,18
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>44,77</b>

### Âge moyen des agents non permanents\*

Contractuels non permanents	30,62
-----------------------------	-------

\*L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge  
Extrait issu du bilan social 2020

## B. Les composantes de la masse salariale

### a. Budget et rémunérations

En 2020, les charges de personnel ont représenté 63 % des dépenses de fonctionnement, soit 23 191 K€ sur un budget total de 36 789 K€.

Primes et indemnités versées	2 574 401 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires	169 862 €
Nouvelle Bonification Indiciaire	74 989 €
Supplément familial de traitement	153 666 €
Indemnité de résidence	275 379 €
<b>Rémunération annuelles brutes – emplois permanents</b>	<b>14 988 112 €</b>

Extrait issu du bilan social 2020

<b>Rémunération des agents sur emplois non permanents</b>	<b>1 368 511 €</b>
---	--------------------

Extrait issu du bilan social 2020

### b. Les primes et indemnités

#### La part du régime indemnitaire dans la rémunération

Fonctionnaires	17,20 %
Contractuels permanents	17,07 %
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>17,18 %</b>

Extrait issu du bilan social 2020

Il est à préciser que le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) n'a pas été mis en place, et que les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire.

## C. La politique RH : les actions et perspectives

### a. Le RIFSEEP

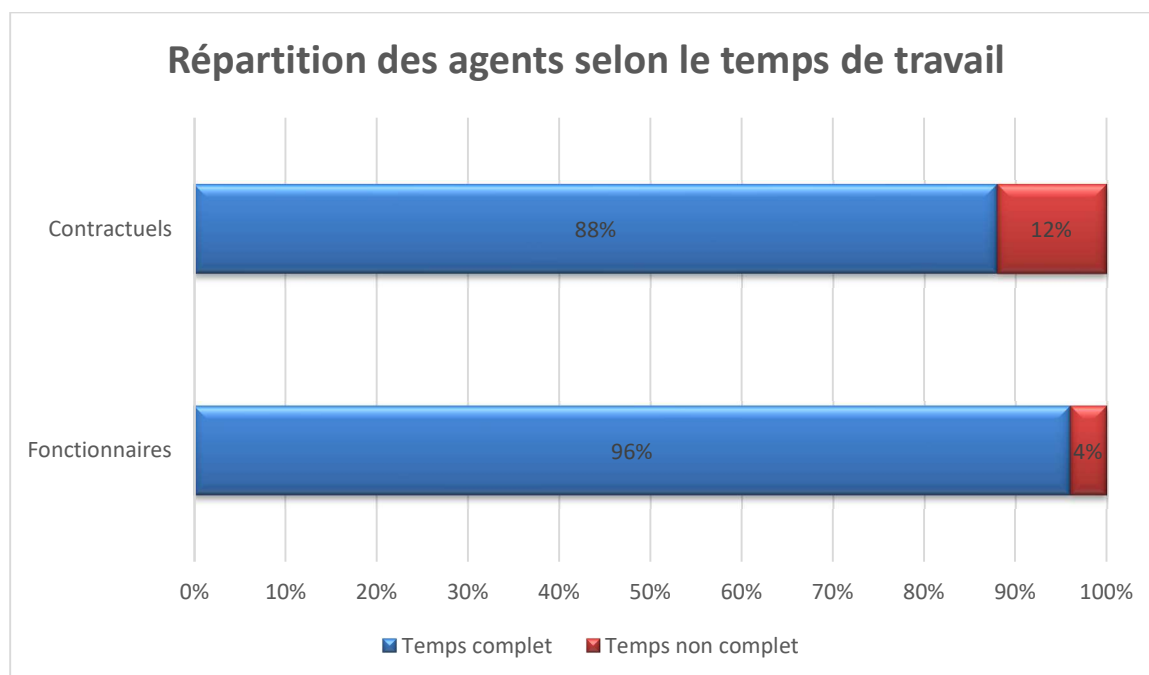
Courant 2022, la ville mettra en place le RIFSEEP, permettant une équité et une totale transparence en matière de régime indemnitaire.

### b. Le temps de travail

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique met fin aux régimes dérogatoires à la durée légale du travail fixée à 1 607 heures. Les employeurs publics disposaient d'un an après le renouvellement de leur assemblée délibérante pour appliquer cette réglementation.

Le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures maximum, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.

L'organisation selon des « cycles de travail » consiste à alterner des semaines plus ou moins longues, en fonction des besoins et contraintes d'activité du service (calendrier scolaire, saisons...), toujours pour un total travaillé de 1 607 heures par an.



Extrait issu du bilan social 2020

En 2020, 8 272,91 heures supplémentaires et 10 heures complémentaires ont été réalisées.

### c. Le télétravail de droit commun

Courant 2022, la ville travaillera à la mise en place du régime de droit commun du télétravail.

## **V. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – PERSPECTIVES 2022**

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe de 2015, la compétence assainissement, au même titre au demeurant que l'eau potable et les eaux pluviales, a été transférée à la Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **A. La section d'exploitation**

#### **a. Les dépenses**

Les dépenses réelles de la section d'exploitation devraient s'établir à 306 K€ et concerneraient les postes suivants :

- L'entretien des réseaux pour 281 K€
- Les frais de recouvrement de la redevance pour 25 K€

#### **b. Les recettes d'exploitation**

Les recettes d'exploitation devraient être constituées par le remboursement du montant des dépenses engagées par la Ville pour 306 K€.

### **B. La section d'investissement**

#### **a. Les dépenses**

Les principaux postes envisagés en termes de dépenses d'investissement pour 2022 sont les suivants :

- La réhabilitation d'un collecteur avenue Schœlcher pour 400 K€
- Des frais d'études à hauteur de 100 K€
- Une enveloppe travaux à hauteur de 100 K€
- Des travaux de remplacement d'un bac à graisses à la Cuisine centrale pour 30 K€

#### **b. Les recettes**

Les recettes d'investissement devraient correspondre au remboursement du montant des dépenses engagées pour 630 K€.

## **VI. BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE LES BELLES VUES – PERSPECTIVES 2022**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, ses activités sont retracées au sein d'un budget annexe dédié et selon la nomenclature budgétaire et comptable correspondante.

### **A. La section d'exploitation**

#### **a. Les dépenses**

Les dépenses réelles de la section d'exploitation devraient s'établir à 589 K€ et concerneraient principalement les postes suivants :

- Les charges de fluides pour 56 K€
- Les charges de personnel pour 267 K€
- Les charges de location du bâtiment pour 165 K€
- Les travaux d'entretien du bâtiment et les divers contrats de maintenance pour 33 K€

Augmentées de la dotation aux amortissements estimée à 33 K€, les dépenses d'exploitation devraient par conséquent s'établir à hauteur de 622 K€.

#### **b. Les recettes d'exploitation**

Les recettes d'exploitation devraient être principalement constituées par :

- Le produit des locations et des services annexes perçu auprès des résidents pour 440 K€
- Le financement du Département au titre du Forfait autonomie pour 26 K€
- La participation du Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) à hauteur de 16 K€ (au titre du loyer, du ménage, des places de parking...)
- La subvention du budget ville assurant l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement estimée à 140 K€.

### **B. La section d'investissement**

#### **a. Les recettes**

Deux postes de recettes sont valorisés dans ce prévisionnel 2022 :

- La dotation aux amortissements pour 33 K€
- Les dépôts et cautionnements pour 4 K€

#### **b. Les dépenses**

Les principaux postes envisagés en termes de dépenses d'investissement pour 2022 sont les suivants :

- Les dépôts et cautionnements pour 4 K€
- Une provision pour travaux pour 21 K€

- L'acquisition d'un logiciel pour 11 K€
- Le remplacement du matériel téléphonique pour 1 K€